

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2024**



Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	22
" " ayant donné pouvoir	:	03
" " votants	:	25

Date de la convocation : 18 septembre 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : M. GRENIER donne pouvoir à M. SAILLARD ; M. BONJOUR donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme RIGOLET ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; M. BINDA ; M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Catherine DAVID ROUSSEAU.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Guy SAILLARD, Maire.

M. le Maire.- Bonsoir, merci d'être venus, nous avons largement le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Vous avez reçu en temps et en heure l'ordre du jour, ainsi que la convocation. Je vous demande de l'adopter.

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024 adressé le 17 juillet 2024

M. le Maire.- Vous avez également reçu le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024, qui vous a été adressé le 17 juillet 2024. Y a-t-il des remarques ? (*Néant*)

Je considère donc qu'il est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Monsieur Pascal GRENIER est excusé et me donne pouvoir.
Monsieur Sébastien BONJOUR est également excusé et donne pouvoir à Monsieur David DUSSOUILLEZ. Monsieur Laurent OLIVIER donne pouvoir à Madame Alexandra ROUSSEL.

M. le Maire.- La Secrétaire de séance sera Madame Catherine David-ROUSSEAU.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Arrêté :

- Arrêté fixant les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024.

M. le Maire.- Nous prenions auparavant les arrêtés au 1^{er} janvier, mais nous les prenons désormais à la rentrée, nous fonctionnons avec l'année scolaire.

Renoncations au droit de préemption :

- Propriété des Consorts DOLE - Section AP n° 273 - 60b rue Clémenceau
- Propriété de Madame DUBOZ Lucile - Section AB n° 497 - 13 rue Général Leclerc
- Propriété de Madame BLONDEAU Éliane - Section AD n° 427 et 428 - 17ter rue Victor Bérard
- Propriété de Madame LACROIX Anne-Marie pour $\frac{1}{4}$ et Mme ALLIGIER Marie-Françoise pour $\frac{3}{4}$ - Section BD n° 262 - 4 impasse du Petit Bois
- Propriété de Monsieur MOSSOT Matthieu et Madame QUIGNON Aurore - Section AC n° 279 et 284 - 1 chemin du Croizoux
- Propriété de Monsieur PAGET André - Section AL n° 156 - 11 rue Marcel Aymé
- Propriété de l'Association Diocésaine de Saint-Claude - Section AC n° 472 - 20 rue du Sauget
- Propriété des Consorts PELLEGRINI - Section AD n° 728 - 16 rue Gustave Courbet
- Propriété de Monsieur DEFOUR Jean-Christophe et Madame VARIN Françoise - Section AD n° 731 - 16 rue Gustave Courbet
- Propriété des Consorts PELLEGRINI - Section AD n° 501, 729, 731 - 16 bis rue Gustave Courbet
- Propriété de Monsieur NAVARRO Jean - Section AV n° 150 - 9003 avenue Voltaire
- Propriété de Monsieur TRIBUT Jacques - Section AE n° 26 - 17 rue de la Gare
- Propriété de l'Association Diocésaine de Saint-Claude - Section AC n° 117 - 5 ruelle Cretin
- Propriété de Monsieur et Madame GEORGEON Michel et Huguette - Section AH n° 484 - 268 avenue de Gottmadingen
- Propriété des Consorts PELLIGRINI - Section AD n° 501, 729, 731 - 16 bis rue Gustave Courbet - Section BH n° 21 - Sur Boÿse
- Propriété de l'Indivision IEHLEN-DROUILLET - Section AV n° 94 et 95 - 6 rue Ambroise Croizat
- Propriété de Monsieur GUILLAUMOT André et Madame NICOD Giselle - Section AC n° 391 - 22 rue du Pavé
- Propriété de la SCPI AEW IMMOCOMMERCIAL - Section AH n° 77 et 401 - 30b rue Clémenceau
- Propriété de la SASU L'IMMOBILIÈRE GROUPE CASINO - Section AH n° 77 et 401 - 30b rue Clémenceau
- Propriété de la SCI IMODAC - Section AH n° 77 et 401 - 30b rue Clémenceau
- Propriété de Monsieur MIGNOTTE Frédéric - Section BC n° 245 - 391 rue de Valières
- Propriété de Monsieur NOEL Christian - Section AD n° 45 - 6 rue Jean Moulin
- Propriété des Consorts MONNIER-BENOIT - Section AD n° 199, 200, 203 - 5 rue Gédéon David

- Propriété de Monsieur PORTO Andréa et Madame PORTO Graziella - Section AH n° 170 - 41 rue de la Liberté
- Propriété de Monsieur BARBIER Alain - Section BE n° 224, 225 et 240 - 300G rue Claude Nicolas Ledoux
- Propriété de Monsieur et Madame PAGAUD Guy et Lucienne - Section BD n° 118 - 10 rue George Sand
- Propriété de la SA SOGEPRIM - Section AB n° 139 - 53 avenue de la République Lot 40
- Propriété de la SA SOGEPRIM - Section AB n° 139 - 53 avenue de la République Lot 41
- Propriété de la SA SOGEPRIM - Section AB n° 139 - 53 avenue de la République Lot 46

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

1. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez.- Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte de l'évolution des carrières des agents et des besoins de la Collectivité dans l'organisation de ses services.

Les modifications proposées sont les suivantes :

SERVICE	EMPLOI SUPPRIMÉ	EMPLOI CRÉÉ
ESPACES VERTS	Adjoint technique territorial (35/35 ^{ème}) au 30/09/2024	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe territorial (35/35 ^{ème}) au 01/10/2024
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) au 30/09/2024	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (35/35 ^{ème}) au 01/10/2024
ÉCOLE DE MUSIQUE	Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 ^{ème} classe (10/20 ^{ème}) au 31/08/2024	Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 ^{ème} classe (11.25/20 ^{ème}) au 01/09/2024
	Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1 ^{ère} classe (20/20 ^{ème}) au 01/10/2024	Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 ^{ème} classe (15/20 ^{ème}) au 01/09/2024
		Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 ^{ème} classe (3/20 ^{ème}) au 01/09/2024
	Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 ^{ème} classe (20/20 ^{ème}) au 30/09/2024	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) au 01/10/2024
RESSOURCES HUMAINES	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe (35/35 ^{ème}) au 30/09/2024	Rédacteur Territorial (35/35 ^{ème}) au 01/10/2024

M. Dussouillez.- L'emploi créé d'adjoint technique de seconde classe territorial aux Espaces verts au 1^{er} octobre 2024 résulte d'une promotion suite à la réussite à un examen professionnel. Le second poste créé aux Espaces verts fait suite à un départ à la retraite.

La création d'un assistant d'enseignement artistique principale de seconde classe (11.25/20^{ème}) s'explique par une légère augmentation du temps de travail du professeur de piano. Par ailleurs, le départ d'un célèbre violoniste de l'École de Musique qui part en retraite sera compensé par deux professeurs : un assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe (15/20^{ème}) pour du violon et un assistant d'enseignement artistique principal de seconde classe (3/20^{ème}) pour du violoncelle.

En ce qui concerne la création de l'emploi de rédacteur principal de seconde classe (35/35^{ème}), il ne s'agit pas d'un emploi propre qui est supprimé, mais d'un changement de filière, puisque le directeur de l'École de Musique passe dans la filière administrative et n'est donc plus dans la filière culturelle.

Enfin, la création du poste de rédacteur territorial aux Ressources humaines n'a pas pu être vu en Commission du Personnel, puisqu'il est arrivé hier ou il y a deux jours. C'est une promotion interne suite à l'accord du Centre de Gestion.

La Commission Sécurité, Personnel et Communication a émis un avis favorable lors de sa réunion du 12 septembre 2024.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces modifications du tableau des effectifs, selon les conditions et date susvisées.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci pour elles et eux.

2. Procédure dérogatoire pour les travaux dangereux réalisés par les mineurs

M. Dussouillez.- Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code du Travail et notamment les articles L.4121-3, L.4153-8 à 9, D.4153-15 à 37 et R.4153-40 ;

Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 en application de la loi n° 92-672 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle, et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'évaluation ou l'actualisation des risques consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels de la commune ou de l'établissement mis à jour et la mise en œuvre des actions de prévention ;

Vu l'avis favorable de la Commission Sécurité, Personnel et Communication en date du

12 septembre 2024.

Considérant que la formation professionnelle permet aux jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale ou dans un établissement public ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant que la présente délibération de dérogation constitue un renouvellement, la décision initiale ayant été prononcée par délibération du 23 septembre 2021

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Décider le recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération ;
- Décider que la présente délibération concerne tous les secteurs d'activités de la ville de Champagnole ;
- Préciser que la présente décision est établie pour trois ans renouvelables ;
- Dire que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation, les formations professionnelles concernées, les lieux de formation connus et les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux, ainsi que le détail des travaux concernés par la déclaration figure dans les annexes de la présente délibération ;
- Dire que la présente délibération de dérogation sera transmise pour information aux membres du CST et adressé, concomitamment, par tout moyen permettant d'établir la date de réception, à l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) compétent ;
- Dire que les informations relatives à chaque jeune mineur accueilli et affecté à des travaux « réglementés » seront indiquées dans le document figurant en annexe 2 et mis à la disposition de l'Agent Chargé d'assurer les Fonctions d'Inspection (ACFI) ;
- Autoriser l'Autorité territoriale ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

Ce dispositif était déjà en lieu et place à la ville de Champagnole, mais il faut le renouveler tous les trois ans, raison pour laquelle nous le passons ce soir au Conseil municipal.

Vous avez eu le document en annexe. Vous avez tout le tableau dans l'annexe, qui vous indique ce que nous avons le droit de faire faire aux jeunes (en vert), ce que nous n'avons pas le droit de leur faire faire (en rouge) et ce qui est autorisé avec dérogation (en orange). Cela concerne uniquement les apprentis titulaires d'un contrat de professionnalisation, les stagiaires de la formation professionnelle et les élèves ou étudiants préparant un diplôme professionnel ou technologique.

Cela nous permet également de prendre éventuellement des saisonniers l'été, mais sur des travaux bien spécifiques.

M. Laithier.- C'est essentiellement lié aux apprentis que nous avons toute l'année, qui sont en CAP, qui travaillent trois semaines sur quatre dans nos services. Cela leur permet d'utiliser

certain engins, évidemment en les formant aux règles de sécurité, avec des EPI (Équipements de Protection Individuelle), etc.

M. le Maire.- Nous avons pas mal d'apprentis aux Espaces verts et ils n'ont pas le droit de se servir de tronçonneuses, de tondeuses, de taille-haies, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas faire grand-chose.

Par contre, nous ne prenons pas de remplaçants l'été, nous ne prenons que des majeurs, parce que cela pose d'énormes problèmes dans les équipes quand il y a des mineurs, sur les histoires de temps de travail.

M. Dussouillez.- Avez-vous des questions sur ce dispositif ?

M. le Maire.- Pour monter sur une échelle ou un escabeau, il faut une dérogation.

M. Dussouillez.- C'est ce qui nous permet d'avoir pas mal d'apprentis, parce que nous en avons quand même un certain nombre durant leur formation, et de leur donner une expérience professionnelle.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Êtes-vous d'accord pour reconduire ce dispositif ? Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci.

3. Avis sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

M. Dussouillez.- Le dispositif d'accueil des gens du voyage est défini à l'échelle départementale par un schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Ce schéma est élaboré conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental.

Conformément à la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, chaque département doit disposer d'un schéma ayant vocation à programmer pour une période de six ans et par secteur géographique :

- Les aires de grands passages (théoriquement, il y en a un à Dole ; à Lons-le-Saunier, je crois qu'il n'a toujours pas ouvert, il est en fin de travaux) ;
- Les aires permanentes d'accueil (c'est ce que nous avons à Curtil, c'est ce que la Communauté de Communes avait fait en son temps et qui a vu le résultat que nous avons aujourd'hui) ;
- Les dispositifs de sédentarisation (terrains familiaux locatifs ou habitat adapté) ;
- Les actions à caractère social.

Le précédent schéma départemental d'accueil des gens du voyage portait sur la période 2014-2022. La procédure de révision a ensuite été engagée avec tous les acteurs et il en ressort un document en deux grandes parties :

- Première étape : L'état des lieux ;
- Deuxième étape : Les orientations stratégiques et actions à inscrire pour les six années à venir.

Par courrier en date du 7 août 2024, Monsieur le Préfet du Jura a transmis le projet de schéma aux communes de plus de 5 000 habitants pour consultation réglementaire et avis. Ainsi,

l'avis de la ville de Champagnole est sollicité.

Concernant l'état des lieux, il est observé : un dispositif d'accueil insuffisant, avec des aires permanentes en diminution et en état de dégradation ; une absence d'aires de grand passage opérationnelle ; en conséquence, le constat de stationnements illicites.

Quant aux orientations, le schéma 2024-2030 se fixe pour objectif de :

- Renforcer le pilotage du schéma départemental ;
- Renforcer l'accompagnement global des gens du voyage (aspects sociaux, politique scolaire, accès à la santé, emploi) ;
- Calibrer et adapter le dispositif d'accueil des gens du voyage (aires de grand passage et aires permanentes d'accueil) ;
- Répondre aux besoins d'ancrage territorial du public (terrains locatifs familiaux).

Ces orientations se déclinent en 13 actions qui font l'objet de fiches détaillées dans le schéma départemental.

Le bilan des préconisations et prescriptions par territoire intercommunal figure pages 57 à 59 du document.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, il est prévu une aire de grand passage de 50 places. Les aires de grand passage les plus importantes sont programmées sur Lons Agglomération avec 150 places et sur le Grand Dole avec 150 places.

Après avis des collectivités, le schéma sera arrêté et publié par le Préfet du Jura.

La Commission Sécurité, Personnel et Communication a émis un avis favorable lors de sa réunion du 12 septembre dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de prononcer un avis favorable au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Jura pour la période 2024-2030.

Il y a un petit historique dans ce schéma départemental, qui nous avait été présenté avant l'été. Il a fait bondir l'ancien Président du Département et l'ancien Président de la Communauté de Communes, le Maire de Champagnole, ainsi que beaucoup d'élus, puisqu'il nous fixait une aire d'accueil de grand passage sur le territoire de la Communauté de Communes à 200 caravanes.

Il faut savoir qu'une aire de grand passage n'est pas comme l'aire permanente que nous avons à Curtil, c'est un terrain, un accès à l'eau et un accès à l'électricité. Il n'y a pas de bâtiment, il n'y a pas de toilettes.

Il y a eu de sévères discussions avec Monsieur le Préfet, nous avons rencontré le directeur de cabinet avec Guy et les membres. Dans la négociation, nous avons pu descendre à 50 emplacements, puisque c'est vrai qu'il y a un manque sur notre territoire. Dans le dernier courrier que nous avons reçu, ils avaient remis 70 emplacements. La Communauté de Communes a répondu à nouveau que nous restions sur notre rencontre, puisque le Préfet avait fait une rencontre lors d'une Conférence des Maires, un samedi matin, et il était bien resté sur le chiffre de 50. Nous en sommes donc à 50 aujourd'hui.

Il faut tout de même savoir que nous avons eu un ou deux petits épisodes, puisqu'en juin, nous avons eu l'arrivée illicite de 200 caravanes sur les terrains de rugby. C'est Pascal GRENIER qui les a accueillis, qui était d'astreinte, puis je suis arrivé. Ils se sont installés, l'accueil a été un

peu vigilant, mais nous y sommes allés quotidiennement avec Pascal tout au long de la semaine, en lien avec Guy. Le problème, c'est que nous avons le Centenaire de Football qui arrivait à grands pas le 7 juillet, donc il fallait leur trouver un terrain ailleurs. Pour finir, nous avons fait un référé au tribunal, nous sommes allés au tribunal avec Pascal et la juge a ordonné l'expulsion le lendemain, sauf qu'ils avaient prévu de partir le lendemain avant le Centenaire du Football.

M. le Maire.- Ils savaient qu'ils allaient perdre.

M. Dussouillez.- Parallèlement à cela, un camp était installé à Monnet-la-Ville avec 120 caravanes, qui ont « déboulé » un samedi d'orage de grêle, sous les parkings couverts de Super U et d'Intermarché. Il y a eu un vent de panique à l'Hyper U, parce qu'ils ont envahi le magasin également.

Je ne veux pas créer de polémique, mais le Préfet nous a un peu « remballés dans nos billes » en disant : « Vous voyez, vous avez besoin d'une aire d'accueil de 200 caravanes », sauf que nous ne sommes pas à l'échelle d'ECLA ou du Grand Dole.

À ce jour, nous sommes donc sur un schéma portant l'aire de grand passage à 50 caravanes sur le territoire de la Communauté de Communes qui devra essayer de se mettre en place sur la tranche 2024/2030.

L'étude est assez précise, vous avez ce qui est préconisé dans chaque Communauté de Communes, les aires de grand passage ou les aires permanentes.

M. le Maire.- Nous avons le stade Socié qui les accueille. De toute façon, ils ne nous demandent pas pour venir quand ils ont envie de venir. Quand ils sont plus nombreux, ils se mettent sur les terrains de rugby, dont celui où il y a l'atterrissage de l'hélicoptère, qui est allumé automatiquement depuis Besançon, ce qui pose tout de même un sérieux problème.

Un groupe avait été sensible à cela. Je leur avais dit : « Si jamais l'un d'entre vous fait une crise cardiaque, je vous préviens, il est mort. L'hélicoptère ne pourra pas venir le chercher, donc il ne pourra pas être emmené à l'hôpital. » Ils s'étaient donc mis en partie dans un champ à côté, en dessous, qui était quelque peu inondable, mais il n'y a pas eu d'orage. Autrement, nous aurions peut-être pu avoir des caravanes flottantes, je ne sais pas. C'est toujours le même problème, ils s'installent où ils veulent.

Tant qu'il n'y a que 50 places, ils peuvent aller sur l'ancien stade des Louataux. Cela ne se passe pas trop mal, sauf quand ils repartent avec la benne qui était dédiée à leurs déchets. Non seulement ils emmènent les déchets, mais ils emmènent la benne avec.

Théoriquement, l'État considère que notre stade n'est vraiment pas le meilleur endroit pour les accueillir. Il souhaite surtout un champ avec un branchement d'eau et un branchement électrique, c'est tout, tant qu'à faire entouré de haies. Nous verrons bien.

C'est la compétence de la Communauté de Communes, mais nous sommes obligés de délibérer parce que nous sommes une commune de plus de 5 000 habitants. Si la Communauté de Communes est aussi obligée d'avoir une aire, c'est parce qu'il y a une commune de plus de 5 000 habitants sur son secteur.

À partir du moment où c'est rentré dans le cadre de ce que nous avons choisi au départ et que nous ne voulions pas dépasser... Néanmoins, ce n'est pas pour autant que nous n'aurons pas l'arrivage de 200 caravanes l'an prochain, parce qu'ils ne demandent pas forcément l'autorisation quand ils arrivent. Nous avons bien fait de faire un référé pour les faire expulser, et

cela avant le Centenaire du Football, parce que c'était juste incompatible d'avoir des caravanes, d'autant plus que nous allions être obligés de barrer complètement la sortie et ils auraient été bloqués dessus. Cela aurait été une source de conflit. Nous n'allions pas annuler les 100 ans du Football parce qu'il y avait des caravanes. Cela s'est bien fini, c'est bien ainsi.

Nous ne voulions pas aller au-delà de 50 places, cela reste sur le territoire de la Communauté de Communes. Après, il va falloir trouver l'agriculteur qui accepte de réduire – parce que pour 50 places, il faut un bon hectare – ses champs d'un hectare, donc sa production de comté. Il va falloir le trouver !

M. Poux. - Qu'avons-nous comme recours pour éviter qu'ils viennent sur les stades ? N'y a-t-il pas possibilité de mettre des barrières ?

M. le Maire. - Les barrières ne les arrêtent pas. Soyons clairs : il faut réaménager complètement le site du Louataux, parce que nous avons l'accès à l'entretien de la piscine qui se fait avec des camions lourds, qui livrent des produits en masse, tous les produits d'entretien pour la piscine, qui se fait par-dessous la piscine et non par-dessus. Pour aller par-dessous, il faut passer entre les vestiaires et les stades de rugby, c'est là qu'ils passent. Nous ne pouvons donc pas tout barricader. Il faut revoir complètement l'accès à la piscine pour ces bahuts, puis il y a des blocs de roche de deux tonnes.

Nous sommes d'accord pour qu'ils y aillent, ce n'est pas un souci. Je préfère les savoir là-bas que sur les terrains de rugby.

M. Dussouillez. - Celui-là était d'ailleurs prévu en haut.

M. le Maire. - Oui, ils devaient arriver à 50, 60, mais ils sont arrivés à 200.

M. Poux. - Est-ce qu'ils préviennent quand ils arrivent ?

M. Dussouillez. - Il y a des réunions préparatoires en préfecture sur le planning de l'été. Ceux-là, nous savons quand ils arrivent.

M. Poux. - Il est donc possible d'anticiper en mettant des rochers sur la route.

M. le Maire. - Oui, nous pourrions les bloquer s'il n'y avait pas de problème...

Quand ils font leur déclaration, il faut aussi qu'elle soit juste. Ceux qui sont arrivés à 200... Après discussion, parce qu'il y a toujours un chef, ils disaient : « Non, ce n'est pas le nombre de caravanes que nous avons donné, mais le nombre de familles ». Ensuite, ils ont dit : « Nous n'avions compté que des caravanes deux essieux ».

Heureusement que le juge nous a suivis. Je me rappelle, c'était pendant mes vacances, je n'étais pas en France, et j'ai passé une heure au téléphone par jour pour cette affaire. Cela m'a permis de garder un contact avec Champagnole.

Cela a été modifié dans notre sens, donc nous n'allons pas aller contre, parce que franchement, je ne sais pas où nous aurions trouvé le terrain pour 200 caravanes, je suis désolé.

M. Dussouillez. - Pour conclure, je voudrais remercier le Major Bressand et la police, parce qu'ils ont fait marcher leur réseau avec les préfectures voisines pour trouver un nouveau terrain d'accueil pour faire partir ceux qui étaient en place avant le Centenaire du Football.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

C'est un dossier que nous reverrons à la Communauté de Communes lundi.

M. le Maire.- Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

4. Attribution de subvention à l'association Musiques au fil de l'Ain

Mme Martin.- L'association Musiques au fil de l'Ain organise le dimanche 24 novembre 2024 à Champagnole un concert trio intitulé *Bulle*, comprenant flûte, violon alto et harpe. L'association a organisé ces dernières années plusieurs événements de qualité et qui ont connu un beau succès. C'est généralement à l'église.

Le budget prévisionnel s'élève à 1 310 euros et il a été sollicité une subvention auprès de la Ville.

Les membres de la Commission Développement culturel réunis le 5 septembre 2024 ont émis un avis favorable au versement d'une subvention de 350 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Stéphane Ganard est le Président de l'association Musiques au fil de l'Ain. Il a d'ailleurs été professeur de piano à Champagnole.

L'association est basée à Sirod.

Généralement, il fait un ou deux concerts à l'église, c'est toujours de qualité. Nous avons étudié le dossier, la demande était correcte. Les dépenses sont toujours bien maîtrisées.

M. le Maire.- Et c'est toujours de très grande qualité.

Mme Martin.- Il fait un lien avec l'École de Musique pour travailler un peu transversalement.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

5. Attribution de subvention à l'Ensemble Orchestral du Jura

Mme Martin.- L'Ensemble Orchestral du Jura présentera à l'Oppidum le samedi 12 octobre 2024 son nouveau concert intitulé *Musiques au féminin*.

Pour rappel, les statuts de l'association avaient été modifiés en 2016. Le département du Jura constitue le principal soutien financier, soit environ 50 % du budget global du projet. Cinq à six autres représentations devraient avoir lieu sur la saison 2024/2025 dans des communes ayant la capacité d'accueillir le spectacle, et ce moyennant une participation financière de 3 500 euros

par commune accueillante.

De plus, afin de faire découvrir au jeune public l'orchestre symphonique, trois séances scolaires sont programmées à Champagnole le vendredi 11 octobre 2024.

Suite à l'avis favorable de la Commission Développement Culturel en date du 5 septembre dernier, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'Ensemble Orchestral du Jura et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour information, l'Ensemble Orchestral du Jura revient cette année avec un concert qui mettra à l'honneur des femmes compositrices, françaises, allemandes et américaines, dans un programme romantique du 19^e siècle et du début du 20^e siècle.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

M. le Maire.- Sur les concerts, c'est toujours de très grande qualité. Champagnole a la chance d'avoir un tel orchestre symphonique. Il y a eu un concert samedi soir, gratuit, de surcroît, qui a duré presque une heure et demie, qui était d'une très grande qualité. Nous avons la chance d'avoir Matias, un professeur de piano qui était concertiste quand il était au Conservatoire de Toulouse, qui a un niveau assez exceptionnel en piano. Il a donné un concert avec violoncelle et clarinette. C'était d'un niveau remarquable, c'était très bien.

Je vous invite donc à venir à ces concerts quand ils ont lieu, d'autant plus que c'était gratuit. C'était notre professeur de piano et notre professeure de violoncelle, clarinettiste qui est l'épouse de Pierre-Yves, qui est excellente. Ils ont donné un concert gratuitement à l'Oppidum samedi soir, il y avait 200 personnes. Les gradins n'étaient pas pleins, mais presque. C'était vraiment remarquable, j'ai beaucoup apprécié. Je vous invite donc tous à venir découvrir la musique de chambre. En plus, ce n'est pas triste comme musique.

Je voulais vous parler de ce spectacle, qui était gratuit. Il faut en profiter, dans ces cas-là. Même quand c'est payant, c'est bien, parce que ce ne sont généralement pas de grosses sommes. Il se passe des événements culturels à Champagnole au niveau de la musique classique qui sont de très bon niveau. C'est ce que je voulais dire.

Mme Martin.- Tu fais bien de le dire. J'ai oublié de vous dire que par rapport à l'Ensemble Orchestral, pour les personnes intéressées par le concert du samedi 12 octobre, appelez bien l'Office du Tourisme pour acheter et réserver votre place. Cela ne se passe pas comme l'Harmonie Municipale, c'est-à-dire qu'ils réservent effectivement des places pour les élus, mais par contre, il faut bien faire la réservation en amont. Vous ne pouvez pas arriver le soir du concert en disant : « Je vais m'asseoir là ». Il faut que ce soit bien enregistré en amont.

M. Laithier.- Si vous êtes pris le samedi, ils seront le lendemain à Morez.

Mme Martin.- Exact.

Notez aussi : le 14 décembre, concert de l'Harmonie Municipale. Cette année, ce sera rock'n' roll !

6. Fondue de Crobars : Demande de subvention

Mme Martin.- La ville de Champagnole organise cet automne la 4ème édition de Fondue de Crobars. Cette manifestation est consacrée à l'illustration et à la bande dessinée. Elle comporte ateliers pour petits et grands, rencontres avec les artistes, concours de dessins, spectacles, etc.

Vous avez le programme sous les yeux. La première manifestation aura lieu le mercredi 2 octobre et la dernière le mercredi 27 novembre. Je vous invite à participer, si cela vous intéresse. Il y a des manifestations et événements davantage dédiés aux petits, mais vous avez également des noctambules pour les plus grands, des rencontres avec les auteurs, avec les illustrateurs. C'est assez intéressant.

Ces événements sont bien suivis et ont accueilli l'an dernier plus de 800 personnes.

Le budget prévisionnel 2024 de la manifestation s'élève à 10 032 euros, il est sollicité une subvention de 2000 euros auprès du département du Jura

Les membres de la Commission Développement culturel réunis le 5 septembre 2024 ont émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette demande de subvention selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire.- Petite précision. La première année, j'étais sceptique, mais environ 400 enfants sont venus, et cela monte en puissance, avec 800 l'an dernier. C'est très bien pour les petits, ils font des rencontres avec des artistes, ils leur font faire des choses simples, très intéressantes.

Dites-le autour de vous : les grands et les moins grands peuvent y aller. C'est très bien, surtout pour les enfants. C'est pour cela que c'est intéressant, c'est un éveil à la culture vis-à-vis des enfants.

Mme Martin.- Nous avons également des illustrateurs qui se déplacent dans les écoles de la Ville, c'est toujours bien apprécié. Nous essayons de faire en sorte que les illustrateurs aient toujours un lien avec le Jura, la Franche-Comté, ce qui est encore le cas cette année.

Le fil conducteur, le lien avec l'édition précédente, c'est l'affiche. C'est la même tous les ans, vous avez pu la voir en grand format sur la colonne Morris. C'est Mathilde Poncet, qui a par ailleurs participé au concert de l'Harmonie Municipale. Pour ceux qui étaient présents l'an dernier, il y avait une illustratrice qui dessinait en même temps que les musiciens jouaient. C'est la même.

J'en ai terminé. Nous avons voté, donc tout va bien. Je rends la parole.

TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

7. Subvention exceptionnelle au Judo Club

Mme Bailly.- Le Judo-Club de Champagnole, présidé par Monsieur Llovel, est une des associations sportives les plus dynamiques de la Ville, avec 290 licenciés et de très bons résultats.

Le club doit procéder au renouvellement de l'ensemble des tapis de la salle. Le devis s'élève à 13 600 euros.

Compte tenu de la trésorerie et de l'activité du club, la Commission Affaires sportives réunie le 2 septembre dernier a émis un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Il s'agit d'un renouvellement qui se fait tous les 10, 15 ans.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci.

M. le Maire.- Petite précision quant au judo. Je ne sais pas si vous vous rappelez que nous avons voté au budget un crédit pour faire les vestiaires de la Champagnolaise, parce qu'ils étaient dans un petit taudis. Je suis passé voir le chantier mercredi dernier avec Flavien, le Directeur des Services techniques. Le gros œuvre est fait, c'était quasiment fini mercredi dernier, donc je pense que c'est terminé. Nous allons donc attaquer le second œuvre. Espérons que les vestiaires seront prêts à la rentrée de janvier.

Cela va leur changer la vie, parce que nous avons agrandi. C'était l'ancienne chaufferie, nous avons changé le système de chauffage. Nous avons récupéré l'ancienne chaufferie qui débordait de la Champagnolaise, nous avons rallongé cet ancien bâtiment afin de leur donner des vestiaires dignes de ce nom, qu'il n'y avait pas à la Champagnolaise. Nous pensons à notre club de judo.

Mme Bailly.- En ce qui concerne la subvention que nous venons de voter, le Département va donner la même.

M. le Maire.- C'est tout à fait normal, parce que c'est la seule association qui paye son sol. Cela a toujours été ainsi. S'ils ont 10 000 euros de subvention sur 13 000 euros, ce n'est pas mal.

QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

8. Échange de terrain avec le Département RD5

M. le Maire.- Il convient de se prononcer quant à l'échange de terrains situés en bordure de la RD 5, entre la ville de Champagnole et le département du Jura :

Parcelle cédée par la ville de Champagnole : section BN n° 103, lieu-dit « À la Claye » d'une superficie de 3 264 m² (ex-BN 72).

Parcelle cédée par le département du Jura : section BN n° 104, lieu-dit « À la Claye » d'une superficie de 2 493 m².

La valeur vénale des parcelles est évaluée à 1 euro le mètre carré par le service des Domaines.

Toutefois, les deux Collectivités publiques se sont accordées pour un échange sans soulte, compte tenu de l'état des lieux, de la faible valeur du terrain, de la situation en bordure de la RD n° 5 et du giratoire Ouest. Il convient donc de déroger à l'évaluation des Domaines.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cet échange de terrain selon les conditions énoncées et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Nous allons faire un échange parce qu'un terrain appartient à la Ville, qui est le parking utilisé par le Département, et qu'un terrain appartient au Département, là où sont mises les fraises des différents chantiers de rabotage du secteur.

Il s'agit du parking de la RD 5, ce n'est pas notre parking. C'était à la Commune, et les fraises, pour les entreposer, cela appartient au Département, alors qu'il n'y a pas lieu, c'est aussi bien que ce soit à la Commune. Nous allons donc échanger ces deux secteurs.

Ce n'est pas une question de mètres carrés, c'est une question pratique.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

9. Rapport d'activité 2023 du SIDEC

M. Dussouillez.- Le Syndicat mixte d'Énergies, d'Équipements et de E-Communications, c'est-à-dire le SIDEC du Jura, a établi son rapport d'activité 2023.

Vous trouverez ci-joint le document complet.

En complément de ce rapport, il vous est précisé ci-après les domaines où la ville de Champagnole travaille avec le SIDEC :

- La Ville adhère au groupement d'achat d'énergies *via* le SIDEC, ce qui permet une négociation à grande échelle de nos achats de gaz et d'électricité ;
- La Ville adhère au contrat de concession départementale de distribution d'électricité (depuis la loi sur l'énergie de décembre 2006) géré par le SIDEC ;
- Les extensions de réseaux électriques basse tension, par exemple dans un nouveau lotissement, doivent obligatoirement être réalisées par le SIDEC ;
- La Ville s'est engagée dans un Conseil en Énergie Partagée, confié au SIDEC, qui dispose d'un chargé de mission spécifique. Un rendu annuel est effectué ;
- La Ville est autonome dans le domaine de l'éclairage public, mais à chaque fin d'année, les factures sont transmises au SIDEC, qui reverse un montant correspondant à 20 % de nos dépenses (6 628 euros en 2023).

M. le Maire.- C'est le plafond.

M. Dussouillez.- En revanche, nous n'utilisons pas les services du SIDEC pour la distribution de gaz, pour l'alimentation en eau potable, pour la maîtrise d'œuvre de projets, pour les logiciels et les services informatiques.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2023 du SIDEC du Jura.

Le SIDEC tend à se diversifier fortement. Nous avons inauguré ce matin les ombrières sur le parking.

Cela fournit 55 % d'autonomie de part d'électricité sur le parking (principalement les employés). Ils ont également installé un certain nombre de bornes électriques. Ils se spécialisent également dans tout ce qui est éolien et parcs photovoltaïques.

Il s'agit de garantir l'approvisionnement et les dessertes du territoire. Les chiffres de la distribution publique d'électricité sont les suivants : en 2023, il y avait 168 545 clients pour 1 569 131 kilowatts acheminés, pour une durée moyenne de 77 minutes de coupure.

En ce qui concerne la distribution de gaz, en 2023, 25 communes ont transféré leur compétence gaz au SIDEC, avec 112 000 000 kilowatts acheminés pour 6 191 clients.

Le montant global des travaux réalisés en 2023 sur le réseau électrique s'élève à 12 591 430 euros TTC, dont 2 626 150 euros de participation financière du SIDEC, pour 199 opérations.

Le montant global des travaux d'éclairage public s'élève à 3 881 000 euros TTC, dont 1 137 000 euros de participation du SIDEC, pour 209 opérations.

Le montant global des travaux sur les réseaux de communication s'élève à 1 202 432 euros TTC, dont 172 400 euros de participation du SIDEC, pour 71 opérations.

Le SIDEC sait valoriser et développer le patrimoine communal sur le territoire. Un système existe au SIDEC qui gère les éclairages publics à distance. GEOLux est un outil qui permet aux collectivités adhérentes au service e-LUM l'exploitation à la maintenance de l'éclairage public, d'effectuer les signalements nécessaires lors de la constatation d'un défaut. Il permet également de se géolocaliser afin de se repérer plus facilement sur la cartographie et de situer les ouvrages sur le territoire de la Commune.

Je ne suis pas représentant du SIDEC, je vous dis ce qu'ils font. La ville de Champagnole n'est pas dedans.

Il y a 223 communes adhérentes pour 26 888 points lumineux gérés. Le patrimoine est de 63 488 points lumineux intégrés dans GEOLux.

Quelques opérations de bâtiment ont été effectuées par le SIDEC : des logements seniors à Gendrey, un bâtiment communal polyvalent à Vincent-Froideville, la rénovation des vestiaires de football à Viry et la restauration de l'église aux Trois-Châteaux.

Le SIDEC sait également optimiser les coûts de fonctionnement des collectivités et gérer le patrimoine. 71 collectivités sont adhérentes au SIDEC, dont sept EPCI, pour 163 389 Jurassiens

bénéficiaires et 546 bâtiments publics expertisés, dont 10 % à vocation scolaire.

Le SIDEC sait accompagner les collectivités dans les services informatiques et numériques. Il propose un service en ligne d'aide informatique vis-à-vis des mairies principalement et des EPCI.

Mme Delacroix.- Logiciel paye et comptable.

M. Dussouillez.- Merci, Madame Delacroix. Ils ont répondu à 17 380 demandes en 2023.

En ce qui concerne la sécurisation des systèmes informatiques, il existe Mailinblack, une protection contre les spams et les menaces sur les boîtes mails professionnelles.

Le SIDEC sait assister les territoires dans la transition énergétique. Il accompagne les EPCI obligés comme les EPCI volontaires du Jura dans leur démarche Climat-Air-Énergie, Plan Climat-Air-Énergie Territorial, contrat d'objectif territorial.

En ce qui concerne les ressources humaines, le SIDEC a renforcé la transversalité et les services supports. Il compte 92 emplois permanents au 31 décembre 2023, dont 55 titulaires et 37 non titulaires. Au niveau des finances, 4 174 mandats émis et 3 189 titres émis.

M. le Maire.- Ce n'est pas mal, 92 emplois, parce qu'il sort quand même du boulot au SIDEC.

M. Dussouillez.- Pour terminer sur le compte administratif 2023, en fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 7 958 600 euros et les recettes à 11 025 000 euros.

Au global, le total des recettes d'investissement est de 22 143 600 euros et le total des dépenses d'investissement est de 19 045 000 euros.

Voilà succinctement ce que propose le SIDEC. Vous avez sur vos tables l'invitation aux 75 ans le 17 octobre, de 11 heures à 18 heures 45 à Juraparc. Vous pouvez vous y inscrire avec le QR code de vos téléphones, le nombre de places étant limité.

M. le Maire.- Vous êtes obligés d'y aller.

M. Dussouillez.- Ils proposent des ateliers, expositions, conférences, conseils d'expert. L'inauguration a lieu à 11 heures.

M. le Maire.- Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Merci, David. Nous ne votons pas, nous actons que cela nous a été présenté.

10. Rapport d'activité 2023 du SYDOM et du SICTOM

M. le Maire.- Conformément aux dispositions du Code général des Collectivités territoriales, le SICTOM Jura Est et le SYDOM du Jura ont élaboré leur rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Les documents complets sont ci-annexés.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ces rapports, qui sont également tenus à la disposition du public.

Le secteur du SICTOM, c'est 119 communes, sachant qu'il y en aura deux de plus l'année prochaine, puisque Foncine-le-Haut et Foncine-le-Bas nous rejoignent au 1^{er} janvier 2024.

Il y a cinq déchetteries : Arbois, Bracon, Champagnole, Mignovillard et Poligny.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de composteurs, nous en avons vendu 76 en 2011, contre 1 268 l'année dernière. C'est principalement Michèle Girod, la vice-Présidente du SICTOM, qui s'en occupe. Suite à la mise en place de la redevance incitative, nous avons eu énormément de demandes de composteurs, qui sont fabriqués à La Billaude.

Nous avons eu une grosse montée des tonnages de 2 542 à 2 742, mais c'était lorsque nous avons récupéré le secteur de Nozeroy et de Salins. Nous redescendons bien au niveau du bac gris, puisque nous avons perdu environ 700 tonnes en trois ans, et nous espérons bien baisser cette année encore. Le bac jaune (ou bleu), le bac de tri, diminue également quelque peu, nous baissons régulièrement, ce qui s'explique par l'allègement des emballages. D'ailleurs, Cristalline fait sa publicité là-dessus, je l'ai encore entendue tout à l'heure.

En 2022, nous étions à 170 kilos d'ordures ménagères de bac gris par habitant ; en 2023, nous sommes à 158 kilos, soit une baisse de 7 %. J'espère que nous passerons cette année en dessous des 150 kilos. Le bac de tri a lui aussi quelque peu baissé. Nous sommes donc le secteur le plus bas du département. C'est bien, mais peut encore mieux faire.

En ce qui concerne les quantités par secteur, les deux secteurs sont quasiment équivalents.

En 2023, nous avons recueilli 10 905 tonnes dans les déchetteries, mais cela varie d'une année à l'autre (année pluvieuse ou pas, plus ou moins de déchets verts, plus ou moins de gravats selon les travaux).

En ce qui concerne les diffus spécifiques, ce que nous appelions auparavant les produits dangereux, la seule constante, ce sont les batteries. On se les fait voler ! Le plan départemental que nous avons voté tout à l'heure parlait d'insertion dans le travail, mais ils travaillent, parce qu'ils viennent chercher les batteries ! Nous ne portons pas plainte, cela ne vaut pas le coup. Ce qui m'embête le plus, c'est que lorsqu'ils volent les batteries, qu'en font-ils après ? Ils vident l'acide par terre dans un champ, ils brûlent le plastique, parce qu'il n'y a que le plomb qui les intéresse. Ils brûlent la batterie et c'est « dégueulasse ». À côté de la déchetterie d'Arbois, ils avaient fait un trou dans le grillage, ils sont rentrés, ils ont volé les batteries et ils ne sont pas allés les jeter plus loin que juste derrière le grillage.

Nous avons baissé de 7,28 % le tonnage du bac d'ordures ménagères, nous sommes à 158 kilos. Sur le bac de tri, nous sommes à 56,48 kilos, donc -3,61 %, mais ce n'est pas grave si cela augmente ou diminue. Sur les déchetteries, nous sommes à 250 kilos par habitant, ce qui n'est pas rien. Au total, nous sommes donc à 468,87 kilos par habitant de notre SICTOM, sachant que nous sommes environ 44 000. Nous produisons chacun individuellement 468 kilos de déchets par an. Cela laisse tout de même pantois, d'autant plus que nous ne sommes pas les plus mauvais. Par exemple, un citadin parisien va produire 550 à 570 kilos, peut-être moins en déchetterie, mais beaucoup plus en ordures ménagères. En étant en dessous de 500 kilos, nous ne sommes pas dans les plus mauvais de France.

En 2023, la collecte a coûté 1 766 276 euros. Il s'agit des véhicules de collecte, mais nous n'avons toujours pas reçu le nouveau camion qui devait arriver en septembre 2023, commandé en

février 2022. Les camions vieillissent, nous avons de plus en plus de frais.

Nous payons le traitement au SYDOM, ce qui représente 1 088 602 euros. En 2023, les déchetteries ont coûté 1 171 019 euros. Fort heureusement, nous avons également des recettes, notamment la redevance spéciale (ce sont les professionnels) ; les participations communales, qui n'existent plus, ayant été remplacées par la redevance que nous adressons directement à notre propriétaire ; les autres recettes de collecte (15 664 euros). En ce qui concerne ces dernières, c'est principalement le Département et l'État qui ramassent les « cochonneries » au bord des routes. Ils les amènent directement au quai de transfert et nous facturons, parce qu'il n'y a pas de raison de le faire gratuitement. Il y a également des recettes de déchetterie pour 387 913 euros.

En ce qui concerne les fréquentations des déchetteries, 154 000 personnes sont passées à la déchetterie de Champagnole, 24 000 à Arbois, 48 000 à Poligny, 13 000 à Bracon et 7 400 à Mignovillard. À noter que certains préfèrent la déchetterie de Poligny à celle d'Arbois parce qu'ils considéraient que l'ancien gardien était plus sympathique que celui d'Arbois.

En termes de coûts, les ordures ménagères représentent 44 euros par habitant, le bac bleu représente 11,19 euros et les déchetteries représentent 18,26 euros, ce qui fait un total de 73,48 euros hors investissement.

En 2018, le SICTOM emploie 18 agents de collecte, six gardiens de déchetterie, deux gardiens de quai de transfert, quatre personnes au bureau administratif, deux guides composteurs et un mécanicien. À noter que 11 conseillers tri prévention ont été recrutés pour effectuer le démarchage en porte à porte en vue de la mise en place de la redevance incitative.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Je vous demande donc de considérer que cela vous a été présenté.

Nous passons maintenant au SYDOM du Jura, qui est un syndicat de traitement.

Les déchetteries représentent 45 000 tonnes au niveau départemental. En revanche, sur le bac gris, nous sommes passés de 50 311 tonnes en 2014 à 45 590 tonnes en 2024. Je me rappelle que dans les années 2000, puisque je siége au SYDOM depuis 2001, nous étions à plus de 55 000 tonnes, voire 57 000 tonnes, donc c'est en baisse constante, et cela doit continuer, puisque c'est bon pour la planète, même si c'est moins bon pour les finances du SYDOM. Le bac jaune (ou bleu) est stable, avec 13 990 tonnes. Nous avons 12 000 tonnes de verre, mais à noter que le secteur de Champagnole est celui qui collecte le plus de verre par habitant.

Nous avons 444 kilos d'ordures ménagères collectés par habitant, avec 45 590 tonnes pour le bac gris et 13 990 tonnes pour le bac jaune (ou bleu).

Nous sommes à 7 522 tonnes sur le tout-venant issu des déchetteries, nous avons 45 603 tonnes collectées en déchetterie et 5 450 personnes ont été sensibilisées au geste de tri. Il y a donc une grosse part sur la prévention et la communication.

Les composantes du SYDOM sont les suivantes : Dole, Jura Est, Lons-le-Saunier, Saint-Claude et Clairvaux pour la petite partie de l'ancien canton de Clairvaux, puisque pour Terre d'Émeraude, il y a une partie sur Lons-le-Saunier et une partie sur Saint-Claude. Nous sommes quatre délégués par SYDOM, ce qui fait 16 + 2 pour Clairvaux, donc nous sommes 18 au Comité syndical.

Ce qui est important, c'est là où nous envoyons ce qui sort de l'usine de recyclage et de

tri. Tout reste quasiment dans le quart est de la France, sauf les métaux qui sont envoyés dans le Nord, mais nous n'avons pas le choix, puisqu'il n'y en a plus qu'un : c'est Monsieur Mittal, un indien d'Inde (pas un Cherokee), qui a racheté tout ce qui est en Europe. Là où nous envoyons le plus, c'est à Norske Skog à Épinal, Nancy, qui est l'usine de papier journal, et nous envoyons les cartons (pour refaire du carton) à Gemdoub, à Novillars, à côté de Besançon. Nous envoyons au plus près, nous ne faisons pas voyager, comme certains à Perpignan emmènent des déchets à enterrer dans les mines de sel dans l'ancienne Allemagne de l'Est, d'autant plus que ce sont des déchets dangereux qui sortent des cheminées de four. Nous ne faisons pas cela.

La prévention, c'est éviter d'avoir des déchets. Ce n'est ni comment les traiter ni comment les éliminer, c'est éviter d'en avoir. Par exemple, lorsque nous mettons dans un composteur, nous évitons d'emmener du déchet à la benne, donc c'est de la prévention. Il s'agit de réduire nos déchets. Marine est la cheffe du pôle Prévention et Communication.

Nous avons également une cellule Communication, c'est Marine David qui s'en occupe grâce à tous les moyens modernes et moins modernes de communication. Il y a eu des portes ouvertes au SYDOM ce week-end : 200 et quelques élus sont passés le vendredi et 415 personnes sont venues visiter le centre de tri le samedi. Lorsque vous visitez le centre de tri une fois, vous faites ensuite attention à la façon dont vous trie, parce que vous vous rendez compte que des gens ont les mains dedans. Pour ma part, j'ai fait la visite l'après-midi. Ceux qui n'ont jamais vu, n'hésitez pas.

Différents services sont proposés aux adhérents : 80 000 habitants au SICTOM de Dole contre 42 883 à Jura Est, mais je vous parlais de 44 000 tout à l'heure parce que nous avons récupéré Foncine-le-Haut et Foncine-le-Bas. Ils sont 50 000 habitants au SICTOM du Haut-Jura et 5 691 à Terre d'Émeraude. Il y a 35 déchetteries dans le Jura.

Le tri pour le recyclage représente 13 990 tonnes, mais il faut savoir que nous ne trions pas uniquement les déchets du Jura, nous trions également les déchets du Grand Bourg-en-Bresse, tout vient à Lons-le-Saunier. Nous avons le Louhannais, mais les déchets sont repartis, parce qu'ils vont être triés à Chagny, où ils ont fait une usine de tri. Ils n'en avaient pas en Saône-et-Loire, donc le Louhannais venait.

Nous avons également différentes Communautés de Communes de l'Ain, dont vous avez la liste. Le SIVOM du Louhannais, ils sont partis ; Brest Nord, ils sont toujours là ; Rives de l'Ain Pays du Cerdon, ils viennent ; Haut-Bugey Agglomération, ils viennent ; Bresse et Saône, ils repartent aussi ; le Groupe Demain, c'est insignifiant. Nous avons donc des collectivités qui entrent, nous avons 11 000 tonnes.

Au total, nous avons collecté 25 500 tonnes en 2023 et 27 000 tonnes en 2024.

En ce qui concerne le traitement des ordures ménagères, 45 590 tonnes ont été amenées au centre de tri, dont 43 541 sont passées à l'incinérateur. Les autres tonnes ont été valorisées en co-compostage : 3 664 tonnes ont été compostées par Lelédy Compost.

Cela représente une énergie dégagée de 120 698 mégawattheures. Nous avons valorisé 51 138 mégawattheures, soit 25 130 mégawattheures thermiques au réseau de chaleur de Lons-le-Saunier, 15 059 mégawattheures pour chauffer le CDTOM (Centre De Traitement des Ordures Ménagères) et nous avons vendu 10 949 mégawattheures électriques à EDF, contre seulement 1 531 en 2022, parce qu'une bombe avait explosé dans le four, donc nous étions en panne une grande partie de l'année.

L'année 2023 est celle où nous avons fait incinérer le plus de tonnes, ce qui est normal, puisque le four avait cassé en 2021, donc tout a dû être réparé en 2022. Nous avons désormais un four tout neuf qui carbure bien.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 23 315 756 euros contre 25 476 965 euros en recettes, sachant que cela comprend les reports, à savoir l'excédent 2022 de 2 675 000 euros. Nous avons donc « bouffé » un peu de sous, puisque nous avons 2 675 000 euros, 23 315 000 euros de dépenses et 25 7476 euros, ce qui fait que nous avons « bouffé » environ 500 000 euros, mais c'était prévu.

Nous avons investi 6 979 292 euros en 2023. Nous avons déjà le capital des emprunts à 1,5 million, ce qui est normal. Nous avons mis un million dans le centre de tri et nous avons fait des travaux au CSJ pour 1 778 000 euros, principalement au centre d'enfouissement de Courlaoux. En effet, nous devons refaire les casiers des bennes de tout-venant déchetterie toutes les quelques années. En 2023, nous avons terminé de gros travaux.

Il faut savoir que lorsque nous enfouissons une tonne au centre d'enfouissement, les bennes de tout-venant déchetterie, nous donnons 65 euros de taxe à l'État, et nous en enfouissons 16 000 tonnes, donc vous voyez déjà combien nous donnons. Ensuite, quand nous brûlons une tonne dans le four pour produire de l'énergie, parce que c'est une unité de valorisation énergétique, nous donnons encore des sous à l'État, nous payons environ 1,2 ou 1,3 million de taxe à l'État. Et Bercy n'a pas de sous ! Je ne comprends pas, je ne sais pas ce qu'ils en font. Ce n'est pas de l'argent dirigé sur des actions, c'est Bercy qui « ramasse ». Bref, c'est comme ça, c'est la vie.

Enfin, vous avez les principales prestations. Nous avons versé à Veolia 4 687 950 euros, 2 357 210 euros à Suez, 1 592 837 au groupe Demain (qui est sous-traitant de Suez). Les ordures ménagères et le bac de tri n'ont pas de grandes différences en termes de coût.

Maufrey, c'est le transporteur ; Mineris, c'est celui qui collecte et qui emmène le traitement du verre. Ce sont les plus gros marchés.

Le traitement des lixiviats, c'est sur le centre d'enfouissement à Courlaoux, cela nous coûte un « paillason ». Les lixiviats, ce sont les jus qui sont produits.

Sarpy Minéral, ce sont les REFIOM, ce que nous n'envoyons pas en Allemagne de l'Est, cela part en Côte d'Or.

Il y a également des stations de transfert, puisque les SICTOM sont rémunérés pour les gérer.

Les recettes des collectivités amies sont principalement les suivantes :

- Grand Bourg : 1 370 789 euros ;
- Le Smet 71 : 871 835 euros.

Les soutiens importants proviennent notamment de Citeo, pour 4 974 806 euros. Ce n'est pas rien, mais ce n'est pas suffisant, puisque cela ne couvre pas toute la dépense. Quand vous achetez votre kilo de patates, s'il est dans un sac, où finit votre sac ? Au tri. Où finit votre boîte de sardines ? Sur la chaîne de tri. Vous l'avez achetée, vous l'avez payée et vous repayez encore pour la faire trier. Est-ce normal ? Citeo et ECO encaissent des cotisations sur le marché et il faut encore que nous payions. Quelque part, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond, mais c'est comme cela. Ceci dit, c'est toujours mieux que rien.

J'en ai terminé. Avez-vous des questions ?

Mme Delacroix.- Combien y a-t-il de personnes au SYDOM ?

M. le Maire.- Il y a 16 personnes. Il y en a cinq, plus le centre d'enfouissement. Au bureau, il y a un directeur qui a une adjointe, deux qui sont en bas. Au service Communication-Prévention, ils sont cinq. De toute façon, c'est 16.

Autrement, il y a environ 50 personnes au centre de tri, parce qu'ils travaillent en 2x8, voire au-delà, ils sont obligés de faire des samedis matin. Il y a environ 25 personnes chez Veolia, parce que le four tourne 24h/24 et 365 jours par an, sauf les arrêts techniques où ils coupent une ou deux fois par an (une fois à l'automne et une fois au printemps) pour le laisser refroidir, aller voir dedans s'il n'y a pas des réfractaires à changer. C'est l'entretien normal du four.

M. Vuillermoz.- Il est arrêté ?

M. le Maire.- Non, il tourne.

M. Vuillermoz.- On m'a dit qu'ils l'arrêtaient...

M. le Maire.- Oui, il tournait samedi, mais il est arrêté, exact. Ils l'ont arrêté hier matin. On fait un arrêt à l'automne avant la saison de chauffe et un arrêt au printemps après la saison de chauffe. Il tourne plus de 8 000 heures par an. C'est en 3x8, cela ne s'arrête pas. À température, un four est à peu près à 1 000 degrés, donc moins il y a d'à-coups mieux il se porte.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Le rapport annuel du SYDOM vous a donc été présenté.

11. Rapport annuel 2023 du service de distribution d'eau potable

M. le Maire.- Conformément à l'article L.2224-5 du Code général des Collectivités territoriales, il a été établi un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2023. Ce rapport doit être présenté au Conseil municipal et tenu à la disposition du public.

Le document est ci-annexé. Il est également joint une note d'information de l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs, l'article L.1411-3 du Code général des Collectivités territoriales impose au délégataire de fournir un rapport retraçant les opérations afférentes à l'exécution du service, une analyse de la qualité de ce service et les comptes. Vous trouverez ainsi ci-annexé le rapport établi par la société Veolia pour l'exercice 2023.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Nous sommes passés de 4367 abonnés domestiques en 2022 à 4 394 en 2023. Nous avons diminué de 8,9 % le volume mis en distribution, ce qui est bien, avec 542 377 m³ en 2023.

En ce qui concerne la tarification, 0,2058 euro HT au mètre cube, cela date de 2000, parce que nous avons augmenté quelque peu le tarif de l'eau lorsque nous avons fait la station d'épuration. Avant, nous avons augmenté beaucoup plus l'assainissement. Il n'y a pas de part

fixe, il n'y a qu'une part variable. L'Agence de l'Eau n'a augmenté sa redevance que d'un centime.

Il faut savoir qu'en eau comme en assainissement, la référence, c'est la facture 120 m³. La part du délégataire a augmenté de 5,2 %, parce que c'est contractuel, et avec des indices prévus dès le départ. Vous avez un indice sur l'électricité, un indice sur le personnel, etc. C'est réglementaire et régleménté. Comme d'habitude, la part de la Collectivité n'a pas augmenté depuis 2000, donc cela ne fait pas beaucoup d'écart sur la redevance de lutte contre la pollution. Au total, nous avons une augmentation de 3,6 %.

Pour la facture de référence 120 m³, le mètre cube est passé de 1,5490 à 1,6049 euro. Ces chiffres, c'est pour 1 000 litres. J'insiste : 1,60 euro TTC pour 1 000 litres. Ceux qui hurlent au loup que l'eau est trop chère, il ne faut pas qu'ils aillent acheter les packs de Cristalline ou je ne sais quoi, parce que ce n'est pas le même tarif. C'est 500 fois plus cher.

En ce qui concerne les recettes de service, les recettes de vente d'eau aux usagers ont augmenté. Les recettes de vente en gros sont quasiment identiques entre 2022 et 2023, donc comment faisons-nous pour augmenter la note de la recette du service en vendant moins d'eau et sans augmenter le prix unitaire ? Il faudra m'expliquer, Monsieur le comptable.

M. Jacquier.- Les ventes à la Source de la Papeterie.

M. le Maire.- Oui, il y a eu deux années d'un coup, c'est pour cela. C'est la vente de l'eau à la Papeterie, la redevance. C'est pour cela que nous avons une augmentation des recettes du service. Peu importe.

Le total des recettes de la Collectivité s'élève à 100 983 euros, que nous rentrons, que nous réinvestissons tous les ans dans nos canalisations. Parfois, nous faisons zéro ; parfois, nous faisons 200 000. Cela dépend du chantier.

Les recettes d'exploitation augmentent : 379 000 euros, c'est la part Veolia, qui arrive à 442 000 euros cette année.

En ce qui concerne les indicateurs de performance, 16 analyses microbiologiques ont été effectuées en 2022, tout comme en 2023, et aucun prélèvement ne s'est révélé non conforme. Cela a également été le cas pour les analyses physico-chimiques. C'est pour cela : buvez l'eau du robinet ! Elle est conforme, elle est bonne. Elle n'a qu'un truc qui manque : le fluor. Achetez du dentifrice au fluor, parce qu'il n'y a pas de fluor dans notre eau.

Sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, nous sommes à 90 sur 120, parce que nous n'avons pas de programme pluvial. L'Agence de l'Eau se fait plaisir dessus.

Nous avons un rendement du réseau de distribution de 81,1 %. Pour un réseau sous pression, parce qu'il ne faut pas oublier que nous sommes quand même sous pression, c'est bien. Nous étions à 76,3 % en 2022. Nous avons sectorisé notre réseau. Si nous avons une fuite, nous savons tout de suite de quel secteur il s'agit, ils peuvent recouper rapidement pour trouver la fuite.

Ensuite, nous savons que sur des années très humides, nous avons des problèmes l'année d'après avec des endroits qui sont passés dans les marnes. Cela bouge et fait « péter » les tuyaux. Les années très sèches, nous avons également des problèmes l'année suivante, parce que les marnes ou les argiles se sont rétractés, donc cela casse. Si nous avons un quartier qui s'appelle l'Argillat à Champagnole, ce n'est pas pour rien. Tout est monté sur argile là-bas. Lorsque nous avons une année « normale », c'est-à-dire ni trop chaude, ni trop sèche, ni trop humide, nous avons

moins de casse et l'année suivante est toujours meilleure.

Contractuellement, ils se sont engagés sur 74,5 %, donc pour l'instant, nous sommes bien au-delà de nos espérances.

Ensuite, il y a quelque chose d'intéressant, c'est l'indice linéaire de pertes en réseau. Nous perdons 4,36 m³ par kilomètre de réseau et par jour. C'est un indice qui est encore plus important que le rendement, parce que 81 %, oui, mais nous avons tout de même des endroits relativement isolés. Si vous allez aux fermes de Taravent, il y a un réseau qui y va, à la ferme des Îles, qui va au centre aéré. Si vous êtes à Paris, vous avez un kilomètre de canalisations. Combien avez-vous d'abonnés après cette canalisation ? Des milliers, et cela tire énormément d'eau. Ainsi, même s'il y a une grosse fuite, le rendement est quand même bon, tandis que nous, une canalisation où il y a peu d'abonnés après, s'il y a une grosse fuite, le rendement s'écroule obligatoirement, c'est le principe de la proportion.

Nous avons donc un autre indice, qui est le 4,36 m³ par kilomètre et par jour, indice qui est pareil pour tout le monde : tu as un kilomètre de réseau, tu as tant de fuite, tu as tant de mètres cubes jour fuite, quel que soit le nombre d'abonnés que tu as après. C'est celui-là qui m'intéresse le plus.

Par contre, nous entendons : « Les grandes villes ont des rendements, et à la campagne, vous n'êtes pas bons ». Oui, nous le savons, forcément. Par contre, j'aimerais bien connaître leur indice linéaire de perte. Celui-là, on n'en parle jamais, on ne parle pas de pourcentage dans les villes.

M. Laithier.- À Paris, le taux de rendement est de 91,2 % en 2023.

M. le Maire.- Eh bé ! 91 % de rendement à Paris ! Quel est leur indice linéaire de perte en réseau ?

91 %, quand tu as des milliers d'abonnés au kilomètre, oui. Bref, ne jalousons pas les Parisiens qui sont dans la pollution.

En ce qui concerne les linéaires de réseaux d'eau potable renouvelés, nous renouvelons de temps à autres. Nous en avons fait cette année. Une année, nous n'allons rien consommer ; une autre, nous allons consommer 200 000. Je précise que notre budget annexe Eau n'a pas de prêt. Nous n'avons pas d'argent dessus, donc nous utilisons tous les 100 000 euros que nous avons par an pour réinvestir.

Notre indice de protection est de 100 %.

Enfin, nous avons un très petit indice d'impayés, puisque nous sommes à moins de 1 %, soit 0,98 %. Il y en aura toujours.

Y a-t-il des questions sur ce rapport sur l'eau ? (*Néant*)

Je vous invite à lire le rapport de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

M. Laithier.- J'ai l'indice linéaire de perte de Paris : 2,7 par kilomètre de réseau et par jour.

M. le Maire.- Ils sont meilleurs que nous, c'est parce qu'ils ont moins de pression. Par contre, il y a de l'eau sans pression.

Vous pouvez donc noter que le rapport annuel du service de distribution de l'eau potable vous a été présenté.

12. Marchés de travaux : Réhabilitation de la Cité Javel

M. le Maire.- Le bâtiment de la Cité Javel est constitué d'une partie de l'ancien lycée Jules Javel. C'est un bâtiment stratégique situé en plein centre de la ville, qui abrite des bureaux utilisés par de nombreuses structures.

L'audit énergétique réalisé en 2018 a fait apparaître la nécessité de réhabiliter ce bâtiment. Outre les besoins en termes de rénovation énergétique, il a été constaté que la Cité Javel n'est pas exploitée totalement et le projet aura pour objectif d'optimiser l'occupation de ce bâtiment.

La volonté est de proposer une rénovation globale de la Cité Javel afin de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, de créer de nouvelles surfaces de bureaux pour répondre aux besoins en centre-ville, de rendre accessible le bâtiment aux personnes à mobilité réduite et de réaliser la mise aux normes incendie et électrique.

Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour le marché de travaux, comprenant 11 lots.

Après analyse des offres, les entreprises retenues sont les suivantes :

<u>Désignation</u>	<u>Entreprise retenue</u>	<u>Montant HT</u>
Lot 1 - Désamiantage	CODEPA	27 987,40 €
Lot 2 – Démolition / maçonnerie	BUGADA	139 382,08 €
Lot 3 - Charpente bois / isolation	PUGET	77 608,67 €
Lot 4 – Menuiseries extérieures aluminium	BAVOYSI	139 292,00 €
Lot 5 – Menuiseries intérieures	PERRIN	66 235,38 €
Lot 6 – Doublage / cloisons / peintures / carrelage	BONGLET	208 133,71 €
Lot 7 – Faux plafonds	MCP	79 902,22 €
Lot 8 – Revêtements de sols PVC	BONGLET	46 472,86 €
Lot 9 – Ascenseur	SCHINDLER	23 400,00 €

Lot 10 – Chauffage / ventilation / plomberie	CSTI	183 801,43 €
Lot 11 – Électricité	POURCELOT	102 202,00 €
TOTAL		1 094 417,75 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, section d'investissement, chapitre 2313-020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Nous avons fait les appels d'offres. Sur le désamiantage, nous avons retenu l'entreprise Codepa, qui était la mieux-disante ou la moins-disante. Nous avons trois offres qui venaient des Vosges, nous n'avons pas du tout d'offre locale.

M. Laithier.- Nous avons déjà fait plusieurs chantiers avec eux.

M. le Maire.- Oui, donc cela se passe bien et c'était les moins-disants.

Sur la démolition-maçonnerie, nous n'avons qu'une offre.

La charpente bois-isolation, nous avons eu deux offres, nous avons retenu Puget, à Dole.

M. Laithier.- Les deux étaient de Dole.

M. le Maire.- Pour les menuiseries extérieures, nous avons retenu l'entreprise Bavoysi, sachant que les portes et fenêtres, il y en a quelques-unes à la Cité Javel.

Pour les menuiseries intérieures, c'est l'offre Perrin de Châtillon-le-Duc qui a été retenue. Nous avons trois offres, tout comme pour le doublage. Nous avons une entreprise champagnolaise, Zeno-Schneider, mais qui n'a pas été moins-disante.

Pour le chauffage, nous avons retenu CSTI, une entreprise champagnolaise, et pour l'électricité, nous avons retenu Pourcelot de Granges-Narboz, entreprise qui a réglé son compte à tout le monde.

Nous en arrivons à 1 094 417 euros pour une estimation de 1,3 million. Nous avons donc eu des offres relativement intéressantes.

Les organismes locataires après travaux seront au rez-de-chaussée (le DAC et les salles de réunion) ; Onlineformapro, CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) et l'Abrapa seront au premier étage ; l'Inspection de l'Éducation Nationale, l'UDAF (Union Départementale des Familles du Jura) et l'ASEAJ seront au deuxième étage.

En termes de financements, nous avons 40 % du Fonds vert, donc de l'État, et nous attendons 20 % du Département. C'est donc une opération qui sera financée à 60 %. Il y a longtemps que nous n'avons pas eu autant.

M. Laithier.- Pour l'État, nous avons déjà l'arrêté d'attribution, mais pour le Département, il fallait d'abord conclure les marchés avant la décision définitive.

M. le Maire.- Ce sont des marchés de travaux, donc il y a la maîtrise d'œuvre à rajouter, etc. Nous serons subventionnés à 60 %.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Si : quand commencent les travaux ?

Je vais commencer par la halle. Le terrassement, etc., c'est en décembre, voire même novembre, pour commencer. Il s'agit de toute la préparation des sols, parce qu'il faut les temps de séchage. La charpente, donc les poteaux métalliques et la charpente bois, en janvier ; la couverture, en février. Nous aurions pu débiter un mois plus tôt, mais nous aurions eu la charpente « aux quatre vents » ou surtout « aux quatre pluies » avant d'avoir la couverture, donc nous avons préféré démarrer un peu plus tard pour rapprocher la pause de la charpente avec la couverture, qu'elle ne traîne pas à la pluie pendant trois mois.

À la halle, nous avons souhaité du bois du Jura, et le lamellé-collé sera en bois AOC du Jura. Ce sera respecté.

À Javel, nous voulions faire par étage : vider un étage, faire les travaux, etc. Néanmoins, quand le maçon va taper au marteau-piqueur au premier étage, ceux qui sont au rez-de-chaussée ne vont pas être bien, puis quand il va taper au marteau-piqueur au deuxième étage, ceux du premier et du rez-de-chaussée ne vont pas être bien. Il y a également la cage d'ascenseur à faire, que nous ne pouvons pas faire par petits bouts. Nous allons donc reloger tout le monde ailleurs.

M. Vuillermoz.- Vous connaissez la durée des travaux ?

M. le Maire.- Comptez environ un an. Le gros œuvre, etc., tout le monde ne peut pas être là en même temps, donc je pars sur un an. Si tout va bien, nous inaugurerons fin 2025. Par contre, la halle sera « pliée » en trois mois, parce que c'est beaucoup plus simple, mais surtout parce que c'est du gros œuvre, donc cela va un peu plus vite.

Y a-t-il des questions sur ces travaux ? (*Néant*)

Cela va quasiment permettre de vider l'ancienne école, dont nous reparlerons ici quand tout sera fait. Il n'y restera plus que le GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) d'un côté et l'école d'aides-soignantes de l'autre côté.

Je vous en ai déjà parlé, il y a un peu un jeu de chaises musicales, donc il va aussi falloir que nous nous occupions du centre animation-loisirs pour vider l'ancien LEP afin d'y transférer l'école d'aides-soignantes. Pour le GEM, nous verrons. L'objectif est de vider cette école et d'en faire autre chose dans le futur, dans un futur que j'espère proche.

Mme Martin.- L'UDAF irait aussi au Javel.

M. le Maire.- Oui, ils partent au Javel. Pour l'instant, ils sont dans l'ancienne école, parce que le deuxième étage n'était pas aménagé et que le premier était mal aménagé.

Désormais, les trois niveaux seront utilisés et nous vidons l'ancienne école, mais tout le monde y retourne temporairement.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

En ce qui concerne ces marchés de travaux, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous.

13. Convention de servitude avec ENEDIS

M. le Maire.- Dans le cadre du raccordement basse tension pour l'alimentation électrique d'une antenne TDF au lieu-dit La Roche, les travaux envisagés doivent emprunter les parcelles BR n° 35 et BR n° 36, propriété de la commune de Champagnole.

D'autre part, le raccordement du parc photovoltaïque de l'aérodrome à Crotenay nécessite la pose d'un câble souterrain HTA sur la parcelle U n° 566, propriété de la commune de Champagnole et située lieu-dit « Les Iles du Frêne » à Ardon.

Il est nécessaire de signer des conventions avec ENEDIS pour autoriser le passage de ces canalisations souterraines sur l'emprise des parcelles.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'établissement de ces conventions de servitudes avec ENEDIS. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Vous savez qu'ils doivent passer sur un de nos terrains, donc nous sommes obligés de faire une convention avec eux, sachant que je parle des terrains privés de la Commune. À la Base de la Roche, c'est pour alimenter le pylône-relais que nous avons placé là-bas. Nous nous étions renseignés sur les ondes et cela ne dégage pas plus d'ondes qu'un poste de télévision ou quelque chose comme cela. Le pire, c'est le micro-ondes que nous avons tous dans nos cuisines. Il faut monter par le chemin qui appartient à la Commune, raison pour laquelle il nous faut faire une convention.

La seconde convention, c'est vers la ferme des Îles. Il y a la RD5, la limite de commune entre Champagnole et Montrond. C'est sur notre parcelle, après le pont. C'est sur Ardon, puis sur Montrond, il y a les deux. Il faut passer une canalisation.

C'est une parcelle communale et ils veulent faire passer un câble souterrain HTR, ce qui veut dire haute tension. Nous ne savons pas si ce n'est pas pour raccorder le futur parc photovoltaïque. Laurent, nous n'avons pas beaucoup de précisions.

M. Laithier.- Oui, le parc photovoltaïque de l'aérodrome.

M. le Maire.- De l'aérodrome de Crotenay dont le Maire de Crotenay est absolument contre, ainsi que tout le Conseil municipal de Crotenay. Je m'interroge. Ceux qui siègent au Conseil communautaire, avez-vous entendu parler de cette affaire ?

M. Tissot.- Si on les empêche de passer, qu'est-ce que ça donne ?

M. le Maire.- Ils passeront ailleurs. Avez-vous entendu parler de cette affaire ?

Mme Delacroix.- Nous ne pourrions pas surseoir à statuer à défaut d'information ?

M. Laithier.- Vous pouvez donner un accord pour la première, qui ne pose pas de souci, et nous pouvons reporter la décision pour la seconde.

M. le Maire.- Nous y passerons la prochaine fois.

M. Tissot.- Est-ce boisé ?

M. le Maire.- Non, c'est le bord de la route. Ils passent sur notre parcelle. Si le Maire de Crotenay et le Conseil municipal de Crotenay sont contre ce projet. Le terrain d'aviation, c'est du champ. Qu'est-ce qu'on va mettre au milieu des champs ? Des panneaux photovoltaïques ?

Par solidarité vis-à-vis du Conseil municipal de Crotenay, nous allons leur demander leur avis, et s'ils sont contre, nous dirons non. Qu'en dites-vous ?

(Les membres du Conseil municipal approuvent de ne pas statuer ce soir.)

M. le Maire.- Cela ne me plaît pas. Y a-t-il unanimité pour surseoir à statuer suivant l'avis du Conseil municipal de Crotenay ? Si Crotenay dit oui, OK, mais d'après ce que j'ai entendu du Maire de Crotenay, ils ne sont pas « chauds bouillants ».

Tout le monde est d'accord pour la première convention à la Roche ? Je vous remercie.

14. Anciens ateliers du lycée : Projet de cession par la Région

M. le Maire.- Le site de l'ancien LEP, 20 avenue Edouard Herriot, est actuellement divisé entre trois propriétaires :

- La ville de Champagnole, propriétaire de la parcelle cadastrée section AD n° 590, d'une surface de 4 102 m². Cela comporte une partie de la cour, les bâtiments de l'espace associatif, du service Champa'Loisirs, de la salle de sport du Tonus Club, des locaux des Restos du Cœur.
- Le département du Jura, propriétaire de la parcelle AD n° 617 d'une surface de 514 m² à usage de parking (l'ancien bâtiment a été démoli) et de la parcelle AD n° 643 d'une surface de 764 m² ; cette parcelle supporte le bâtiment de la Maison des Solidarités.
- La région Bourgogne Franche-Comté, propriétaire de la parcelle AD n° 615 d'une surface de 223 m² et de la parcelle AD n° 644 d'une surface de 5 982 m², soit un total de 6 205 m². Cela comprend d'une part les anciens ateliers du lycée, soit 2 357 m² de bâtiment, et d'autre part la majeure partie de la cour, depuis les ateliers jusqu'à l'avenue Herriot (en rouge sur le plan joint).

Ces ateliers sont désaffectés depuis la construction neuve et le déménagement effectué sur le site du lycée Paul Émile Victor.

Il s'avère que la Région envisage de vendre l'ensemble immobilier de l'avenue Herriot et a engagé une phase préalable de visites *via* la plateforme Agorastore.

À ce jour, la Région n'a pas contacté la Ville et le Département, qui sont pourtant directement concernés. Comme vous l'observez sur le plan joint, les parcelles des trois propriétaires sont imbriquées et la Région est propriétaire de l'accès, du parking et du terrain jusqu'au pied des façades des bâtiments du Département et de la ville.

En outre, il s'avère que des servitudes de passage sont établies au profit des uns et des autres.

Le site est en zone UC du Plan Local d'Urbanisme, ce qui signifie qu'il peut accueillir tout type d'activités.

En l'état actuel, une autre collectivité publique pourrait être intéressée, mais la ville de Champagnole pourrait également se porter acquéreur, par voie amiable ou par voie de préemption.

En revanche, un projet privé d'activité ne paraîtrait guère compatible avec les usages du site.

Une opération par la Ville est éventuellement à envisager dans le cadre du recyclage foncier et du renouvellement urbain.

Pour information, la mise à prix initiale fixée par la Région s'élève à 198 000 euros.

Pour l'instant, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ces informations, d'approuver le principe d'une opération foncière de la ville sur ce site et d'autoriser le Maire à engager des démarches avec la Région.

Cela, c'est fabuleux. Le Département du Jura est propriétaire de la MDS (Maison des Solidarités). La région Bourgogne Franche-Comté a l'atelier au fond et la cour (en rose clair sur le plan). La ville de Champagnole a l'emplacement avec les Restos du Cœur, le centre de loisirs, le Tonus Club, tout le domaine associatif, et en bleu, le parking qui va avec.

La région Bourgogne Franche-Comté a reçu une proposition de la Communauté de Communes pour acheter le bâtiment un euro symbolique – c'est vrai que ce n'était pas très généreux. Ils n'ont pas obtenu de réponse de la Région, qui aurait au moins pu leur dire non. Il n'y a pas longtemps, c'est Clément Pernot qui, je ne sais comment, sur le même site que Flavien mène aux enchères, qui s'appelle Agorastore, voit que la Région prévient qu'un appel d'offres va commencer dans 42 jours, donc une mise aux enchères pour les anciens ateliers et le parking, sur lequel nous avons tout de même certains droits, mais uniquement de passage. J'espère que la Maison des solidarités du Jura a le droit de stationnement sur la Région, parce qu'autrement, je ne sais pas où ils vont aller.

La Région vend. Bon. Il ne faut pas qu'il y en ait un qui achète au fond et qui décide de faire un atelier de menuiserie ou je ne sais quoi, parce que cela peut arriver. La Région a déjà prévenu qu'ils vendraient cela 198 000 euros (mise à prix).

Si nous en parlons ici ce soir, ce n'est pas pour rien.

Il faut quand même que nous nous préservions dans cette affaire. Je vais d'ailleurs contacter le troisième vice-Président, Nicolas Soret.

5 582 m², ce qui comprend 2 357 m² de bâtiment, pour 198 000 euros, cela peut tenter du monde mais qu'ils vendent au Département ou à la Communauté de Communes.

Mme Tbatou. - Le Département serait plus dans le besoin ?

M. le Maire. - Je pense.

Mme Tbatou. - Ils vont refaire monter les assistances sociales d'Arbois...

M. le Maire. - Je ne sais pas, ils en feront bien ce qu'ils en voudront. La Communauté de Communes n'en a pas besoin, mais nous sommes les seuls à avoir le droit de préempter. C'est un principe de précaution, parce que si jamais il y en a un qui achète cela pour une activité économique...

Souvenez-vous, la Banque alimentaire était là-bas, elle a été transférée sur la zone artisanale, parce qu'il ne faut pas mettre des camions dans cette cour. Il y a des enfants qui peuvent être là, il y a toutes les associations. Il faut arrêter d'envoyer des bahuts là-bas, ce n'est pas un site pour faire de l'activité économique.

Un atelier comme cela, mis à part vendre à un particulier, ce sera pour de l'activité économique. Sinon, je ne vois pas pourquoi ce serait. Il faut donc que nous nous préservions. Nous sommes les seuls à avoir le droit de préempter. Pour l'instant, nous vous demandons de prendre acte de ces informations, d'approuver le principe d'une opération foncière et d'autoriser le Maire à engager des démarches avec la Région. Pour l'instant, nous n'allons pas parler de droit de préemption, mais sachant que nous allons engager des démarches... Néanmoins, si nous sommes obligés d'acheter, ce ne sera pas pour nous.

M. Laithier.- S'il y a préemption, ce n'est pas de la compétence du Conseil municipal, puisqu'en début de mandat, vous avez donné délégation au Maire. C'est donc un arrêté du Maire. Il faut une motivation, il faut être précis.

M. le Maire.- Je vous l'ai donnée tout de suite, la motivation.

M. Laithier.- S'il y a besoin de préempter, ce que nous n'espérons pas, parce que nous espérons qu'il y aura une transaction amiable, mais s'il s'avère nécessaire de préempter, cette délibération montre que nous avons un intérêt avec une certaine antériorité avant notre décision de préemption, c'est-à-dire que cela n'arrive pas comme ça.

M. le Maire.- Comme l'a dit Laurent, préempter, c'est une antériorité. Une préemption ne doit pas être un fait d'opportunité. La mise aux enchères n'a pas commencé, elle doit commencer dans une vingtaine de jours, donc nous en parlons au Conseil municipal, nous allons prendre une délibération – j'espère que vous allez me suivre sur l'opération – sur laquelle je pourrais m'appuyer pour prendre un arrêté de préemption. Comme ce sera antérieur à la mise aux enchères, nous ne serons pas dans le fait d'opportunité. C'est pour préserver l'avenir. Peut-être que nous jouons sur les mots, mais nous sommes antérieurs à la mise aux enchères, donc cela compte ! Ils n'auraient jamais dû dire : « La vente commencera dans 42 jours ». C'est pour appâter, parce qu'il n'y a pas d'obligation.

M. Laithier.- Ils n'étaient surtout pas obligés de mettre aux enchères sur cette plateforme sans aucune discussion préalable avec la Communauté de Communes et le Département, et nous voyons bien que les parcelles sont complètement imbriquées, c'est ce qui est étonnant. S'ils voulaient vendre, la première chose était de contacter les deux collectivités publiques.

Mme Girod.- Il y a peut-être même de l'amiante là-dedans.

M. Laithier.- Oui, il y en a.

M. le Maire.- Tout le toit ! C'est un toit d'usine.
Cette affaire est tout de même quelque chose d'important.

Mme Girod.- Il faut aller vite en négociation.

M. le Maire.- Oui. Voilà ce dont nous voulions parler, qui est quand même une entrave relativement importante. Il ne faut pas que cela parte n'importe comment.

M. Tissot.- Si un petit malin offre 400 000 euros, que faisons-nous ?

M. le Maire.- Nous suivons pour d'autres, nous ne suivons pas pour nous.

M. Laithier.- Quand on préempte, on n'est pas obligé de préempter au prix de l'acquéreur évincé, on peut prendre un arrêté de préemption à 200 000. Par contre, après, l'acquéreur évincé peut nous mettre au tribunal, puis c'est le juge de l'expropriation qui va se prononcer sur le prix.

M. le Maire.- Si nous voulons être conformes à l'estimation des Domaines, nous ne risquons pas grand-chose.

Il y a eu contact avec Morgan Bourdenet ou Antoine à la Communauté de Communes, qui connaissait le fonctionnaire de la Région qui s'occupe de cette vente. Puisqu'à la Région, c'est plus les fonctionnaires qui commandent que les élus, on lui a dit : « Non, non, on vend, c'est parti aux enchères, c'est parti aux enchères ». Je vais donc tenter une intervention auprès du troisième Vice-Président de la Région. Espérons que cela fonctionne. Autrement, je prendrai un arrêté de préemption...

Mme Girod.- Le Département est-il d'accord de l'acquérir si jamais ?

M. le Maire.- Le Département en aurait besoin. Bref, je ne peux pas en dire davantage pour l'instant, mais ce n'est pas pour mettre une industrie.

Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*)

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

SIXIÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

15. Information sur la rentrée scolaire

M. le Maire.- Pascal GRENIER n'étant pas là et ayant fait la visite des écoles publiques mardi dernier, je vais vous faire un petit compte rendu.

Nous nous sommes rendus dans les quatre écoles publiques de Champagnole avec Rahma, Pascal GRENIER, Laëtitia, puis Audrenne est arrivée. Il y avait également la presse écrite.

Nous avons commencé par la maternelle de la Valentouze, nous sommes allés à l'école Jules Ferry, puis Hubert Reeves, et nous avons fini à la maternelle du Boulevard.

Les effectifs de la Maternelle du Boulevard sont les suivants : 149 en 2022, 146 en 2023, 118 en 2024. Sont déjà revenus quelques élèves, mais il ne faut pas non plus s'affoler sur les baisses. C'est en fin d'année que nous savons combien il y a eu d'enfants. L'effectif de 118, c'est le jour de la rentrée. Nous avons toujours six classes. Nous avons un peu moins d'enfants que l'an dernier, mais nous avons eu un gros apport avec 54 élèves en grande section l'an dernier, donc nous avons forcément eu un gros départ. Il n'empêche que nous avons des enfants qui arrivent au fil de l'année. Ce n'est pas catastrophique.

À l'élémentaire Hubert Reeves, Emmanuel Simard y était, nous n'avons plus que deux professeurs masculins des écoles dans toutes nos écoles. C'est une profession qui s'était déjà pas mal féminisée, mais il n'y en a désormais plus que deux sur 22, dont l'un qui fait de la résistance,

qui est directeur du Boulevard, et l'autre à Reeves, qui est Anthony Fleuriot. Suite au départ de Monsieur Pappes, la directrice de l'école Hubert Reeves est Madame Paquette, fille de Rémy Paquette, un de mes conseillers avec qui j'étais à l'école quand nous étions petits. Les effectifs sont les suivants : 200 en 2022, 198 en 2023, 213 en 2024. Nous avons eu plus d'entrées, donc c'est normal que nous soyons un peu supérieurs. Je vous rappelle que nous avons mis une classe dans le petit périscolaire.

À l'école de Valentenouze, Madame Lepostec est partie en retraite, donc c'est Madame Véronique Forfait, avec qui nous avons discuté et qui est fort sympathique, qui en est la directrice. C'est pareil, il peut arriver quelques enfants en cours d'année.

Il ne faut pas oublier que la maternelle Valentenouze alimente l'école Jules Ferry. Cette année, il y a davantage d'enfants à Ferry. Avec Pascal Grenier, nous avons mis un barrage à toutes les dérogations qui étaient demandées, parce que les gens sont quand même vicieux : il y en a qui demandent soi-disant parce que la mamie ou la nounou habite de l'autre côté de la Ville, ou on va demander à aller à Hubert Reeves parce que l'école est neuve, elle est belle, etc.

Mme Delacroix.- Excuse-moi, mais je croyais que ces dérogations n'étaient pas possibles.

M. le Maire.- Oui, nous nous y sommes tenus.

Mme Delacroix.- *A contrario*, les années d'avant...

M. le Maire.- Il y en avait toujours deux ou trois qui réussissaient à nous embobiner.

Mme Delacroix.- Mais je croyais que c'était interdit. Le problème, c'est qu'il ne faut pas mettre ce genre de langage, sinon les gens vont tous hurler.

M. le Maire.- Je vous dis que maintenant, c'est comme cela.

Mme Delacroix.- Très bien.

Mme Bailly.- Je pensais que c'était déjà fait.

M. le Maire.- Nous avons eu quelques cas délicats, mais cette année, nous avons dit non à des cas qui étaient difficilement refusables encore l'an dernier, mais qui sont refusés cette année.

À Jules Ferry, les effectifs sont les suivants : 90 en 2022, 91 en 2023, 98 en 2024. C'est Madame Lamotte qui est la directrice.

Il est à noter la baisse importante d'effectifs au Boulevard. Nous avons connu un afflux depuis trois ans dans cette école, où il y avait 54 élèves de grande section, mais ce cycle est à présent terminé. Ceci avait permis l'ouverture d'une sixième classe, ce qui ne devrait donc pas durer, à moins que d'autres enfants arrivent, mais nous l'ignorons.

M. Laithier.- Il y a eu une classe supplémentaire à Hubert Reeves cette année.

M. le Maire.- Oui. Il est possible qu'une classe ferme l'an prochain au Boulevard si cela reste en l'état, ce qui serait dans la logique.

En revanche, il y a un problème sur la cantine : nous avons entre 180 et 200 élèves qui y déjeunent, ce qui est énorme. C'est quasiment la moitié des élèves de maternelle et de primaire qui mangent à la cantine le midi. Nous le faisons, mais passer 200 enfants, cela ne se fait pas en un seul service, cela se fait en deux services. Cela fait beaucoup de monde, beaucoup de bruit, donc il faut beaucoup d'encadrement.

Lorsque nous avons fait Hubert Reeves, nous nous sommes posé la question, voire même au Boulevard, de faire une salle annexe de restauration, mais cela posait d'autres problèmes : transférer la nourriture, réchauffer les plats, etc. Nous aurions fait venir les enfants d'Hubert Reeves.

Nous avons un total de 485 élèves, dont presque la moitié (200) déjeunent le midi à la cantine.

M. Laithier.- Le lundi et le vendredi, nous en avons un peu moins, et le mardi ou jeudi, nous approchons les 200. C'est évidemment Hubert Reeves qui en a le plus (plus de 100 élèves), donc deux bus ne suffisent plus, nous avons dû mettre un troisième véhicule.

C'est également serré à l'Oppidum. Il nous faut 25 animatrices le midi pour gérer tout ça.

Mme Martin.- Nous étudions parfois le profil des familles qui mettent les enfants à la restauration scolaire, pour savoir si ce sont des personnes qui travaillent ou si le prix fait que...

Mme Delacroix.- Tu n'as pas à te justifier. Même si tu ne travailles pas, tu as le droit de laisser tes enfants à la cantine.

Mme Martin.- Si la maman est à la maison, est-ce le prix qui fait qu'elle va mettre l'enfant à la restauration ?

Mme David-Rousseau.- Il y a aussi l'idée d'avoir un régime équilibré de repas, parce que lorsque les enfants mangent à la maison, ils ne mangent pas forcément équilibré. Cela revient de la CAF.

M. Vuillermoz.- Il faut peut-être se poser la question de l'assiduité.

Mme Seker.- Au lieu de vendre au Département, vous faites une cantine ! Le centre aéré est juste à côté en plus. Pas besoin de transport !

M. le Maire.- Nous allons déménager le centre aéré. Ça n'enlève pas les bus du Boulevard.

Par contre, à la Valentenouze, il n'y en a que 16 en grande section, ce qui fait que l'an prochain, il n'y en a que 16 qui passent à Ferry. Il y a une petite classe CM1/CM2, mais il y a très peu de CM1, ce ne sont quasiment que des CM2. Nous aurons donc un déficit sur Ferry du fait de l'apport de Valentenouze, qui était trop faible pour l'an prochain. Cela remontera après. Voici donc les prévisions.

Avez-vous des questions sur les effectifs des écoles ? (*Néant*)

Je tiens aussi à dire que les professeurs des écoles sont très contents des relations avec la Commune, et surtout avec les services techniques. Flavien n'est pas là, mais nous lui transmettons. Quand ils demandent quelque chose, ils sont servis très rapidement. Ils remercient vraiment les services techniques pour leur vitesse de réaction.

Nous plions le dossier école, à moins qu'il n'y ait des questions. (Néant)

SEPTIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE

16. Attribution de subventions

Mme Benoit.- Les membres de la Commission Cohésion sociale réunis le 3 septembre dernier ont étudié diverses demandes de subventions des associations. À l'appui des bilans d'activités et documents financiers, ils ont établi les propositions suivantes :

- **Subvention « Virades de l'Espoir »**

L'association Moto Virade 39 organise le dimanche 29 septembre son traditionnel rassemblement motos afin de récolter des dons au profit de l'association « Vaincre la mucoviscidose » (14 000 euros en 2023).

Le convoi est composé d'environ 450 motos, soit 800 motards.

Une pause est prévue vers 9 heures 15 sur le parking Hyper U. L'établissement offrira une collation avec l'aide logistique de la Ville.

Le convoi effectuera ensuite une parade au centre-ville, vers 10 heures.

La Commission a émis un avis favorable au versement d'une subvention de 350 euros à Moto Virade 39.

M. Dussouillez.- La logistique, c'est que c'est la Ville qui fournit le café, il me semble, donc cela s'ajoute aux 350 euros.

M. le Maire.- C'est une bonne cause.

- **Autres subventions aux associations**

D'autres dossiers de demandes de subventions d'associations sont étudiés. La Commission propose les versements suivants :

- Restos du Cœur Champagnole : 500 euros ;
- FAVEC 39 : 600 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution de ces subventions aux associations susvisées et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Avez-vous des questions ?

M. Dussouillez.- Vous savez que les Restos du Cœur, cela s'ajoute aux jeudis dansants qui leur sont attribués, qui est également une forme de subvention.

Mme Benoit.- Je mets au vote. Y a-t-il des voix contre, des abstentions ? Je vous remercie.

M. Laithier.- Pour les Virades, vous êtes invités à aller les rencontrer entre 9 heures et 10 heures dimanche matin.

Mme Benoit.- Oui, nous avons reçu un mail.

M. le Maire.- Merci pour eux.

DIXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT DURABLE

17. Attribution de subvention : Association Champagnole à Bicyclette

L'association Champagnole à Bicyclette a été créée cette année. Je les ai rencontrés, ils sont de très bonne composition, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas du tout dans la critique. Ils sont tout à fait prêts à « collaborer » avec nous.

Je ne sais pas si je vous l'avais dit, mais nous voulions confier à l'ingénierie départementale de faire des réseaux de pistes cyclables, liaisons douces tout au moins, de faire quelque chose de cohérent. Ce bureau d'études a été défaillant, nous n'avons jamais vu personne. Nous avons trouvé Quentin Gavazzi, qui est basé à Champagnole et qui travaille déjà pour la Communauté de Communes sur l'assainissement. Ici, il n'est pas non plus nécessaire d'avoir des compétences extraordinaires, puisque nous n'allons pas lui demander de chiffrer. En effet, nous avons un dessinateur-projeteur qui est tout à fait capable de chiffrer ce type de travaux.

Nous allons également travailler en association avec la Commission Développement durable et l'association Champagnole à Bicyclette. J'ai rencontré Messieurs Florian Marguet et Stéphane Leng. Cela s'est très bien passé avec eux, ils sont vraiment dans le constructif. Nous travaillerons donc avec eux. D'ailleurs, ils étaient au Forum des Associations.

Forte d'une cinquantaine d'adhérents, l'association a pour objet de promouvoir l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement et comme mode alternatif à l'automobile. Les responsables souhaitent aussi contribuer à la vie locale : participation au carnaval, organisation d'une bourse aux vélos et implication constructive avec les projets de la Commune.

Nous avons beaucoup de liaisons douces, mais elles ne sont pas reliées entre elles. Il va falloir relier tout cela pour avoir un réseau cohérent. Il faut qu'un enfant qui habite à la ZAC puisse aller à la piscine.

L'association a également sollicité une subvention pour sa première année d'existence. La Commission Développement durable réunie le 9 septembre dernier propose un montant de 250 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d'une subvention de 250 euros à l'association Champagnole à Bicyclette.

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Questions diverses

Mme David-Rousseau.- Vous êtes tous invités dimanche au Show Mode qui aura lieu à 17 heures à l'Oppidum, avec une entrée payante de 2 euros au profit de Sourire à la vie, association de Marseille dont la référente est basée sur le CHU de Besançon. C'est une association qui œuvre au profit des enfants qui sont atteints de cancer pédiatrique. Je peux faire le parallèle, cette personne est un peu comme celle de OncoDoubs, qui va aider les personnes atteintes d'un cancer du sein à avoir des activités autres, à avoir des soins. Ici, Marilou, qui est sur Besançon, s'occupe des enfants pour leur apporter des activités sportives adaptées, pour leur apporter des sorties autour du CHU. Il y a même de gros projets qui peuvent être montés avec le national pour pouvoir faire des voyages, réaliser des rêves d'enfants.

Sur le secteur de Champagnole, nous sommes également touchés par des enfants atteints de cancers pédiatriques.

Mme Girod.- Y a-t-il des inscriptions à faire avant ou est-ce que cela se fait sur place ?

Mme David-Rousseau.- Inscriptions, non. Par contre, si vous voulez une place, envoyez-moi un mail – il est dans la liste de diffusion – et nous vous réserverons des places.

Mme Benoit.- Je vais prendre la parole pour la Marche rose qui a lieu samedi 5 octobre. Venez nombreux pour cette bonne cause féminine. Nous avons engagé le cancer colorectal il y a deux ans, j'avais commencé à parler de l'action du Colon Tour. Nous devrions parler du cancer de la prostate, commencer à amener un peu de réflexion sur ce cancer qui touche pas mal d'hommes. C'est très tabou, mais il est possible de détecter le problème grâce à une simple prise de sang. Il faudrait donc commencer à sensibiliser par rapport à ce cancer.

Venez donc nombreux.

M. le Maire.- Nous y serons.

M. Tissot.- Il faut préciser que nous avons changé les parcours.

Mme Benoit.- Les parcours seront affichés.

M. Tissot.- Il faudra communiquer quand ils feront l'affiche, parce que les gens vont se lasser de faire le même parcours.

M. Dussouillez.- Nous pouvons changer le support numérique.

M. Laithier.- Oui, je vais le faire rajouter.

M. Tissot.- C'est important, parce que c'est le même parcours depuis trois ou quatre ans. Il faudrait communiquer dessus.

M. le Maire.- Voici les prochaines dates à retenir :

- Mardi 19 novembre : Conseil municipal sur le débat d'orientations budgétaires ;
- Vendredi 6 décembre : Lancement des illuminations ;
- Dimanche 8 décembre : Marché de Noël ;
- Samedi 14 décembre : Concert de l'Harmonie Municipale à l'Oppidum ;
- Mardi 17 décembre : Vote du budget ;
- Mercredi 18 décembre : balades en calèches en journée et le soir Audition de

- Noël de l'École de Musique ;
- Vendredi 20 décembre : Guinguette escargots-huîtres à l'Oppidum ;
 - Samedi 21 décembre : Feu d'artifice et la parade de Noël sur la place ;
 - Mardi 31 décembre : spectacle proposé par le Conseil Municipal des Enfants en partenariat avec la Croix Rouge ;

À noter qu'il n'y aura pas de Téléthon, parce que nous n'avons pas d'organisateur. Le précédent a souhaité passer la main, mais n'a trouvé personne pour reprendre.

Pour Noël, ce sera encore les anciennes illuminations, le nouveau plafond lumineux, ce sera pour l'an prochain.

M. Laithier.- Il y aura une communication prochainement sur les Hivernales, le livret est en cours d'élaboration. En ce qui concerne le Téléthon, il a lieu au niveau national. Pour la première fois, il n'aura pas lieu en décembre, mais les 29 et 30 novembre, parce que les 7 et 8 décembre sont réservés à la réouverture de Notre-Dame de Paris.

M. le Maire.- Je vous remercie. La séance est levée.

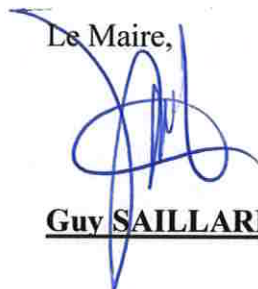
Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 heures 15.

La Secrétaire de Séance,



Catherine David-ROUSSEAU

Le Maire,



Guy SAILLARD



